

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2026-119/PR/MENFOP portant prorogation des dispositions du décret n° 2020-234/PR/MENFOP du 14 septembre 2020 créant et définissant les conditions d'accès et de délivrance du certificat de fin d'études secondaires intitulé "Certificate of High-School Graduation".

n° 2026-119/PR/MENFOP

Ministère  
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication  
14 juillet 2026

Numéro JO  
n° 12 du 30/06/2026

Date du numéro  
30 juin 2026

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 06 novembre 2025 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°96/AN/00/4ème L du 10 août 2000 portant Orientation du Système Educatif Djiboutien

**VU**La Loi n°113/AN/24/9ème L du 12 août 2024 portant réorganisation du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

**VU**La Loi n°159/AN/16/7ème L du 5 janvier 2017 portant statut des réfugiés en République de Djibouti

**VU**Le Décret n°2020-234/PR/MENFOP du 14 septembre 2020 créant et définissant les conditions d'accès et de délivrance du certificat de fin d'études secondaires intitulé "Certificate of High-School Graduation"

**VU**Le Décret n°2017-409/PR/MI du 7 décembre 2017 fixant les règles de procédure, les modalités d'organisation et de fonctionnement des organes chargés de la gestion du statut des réfugiés en République de Djibouti

**VU**Le Décret n°2017-40/PR/MI du 7 décembre 2017 fixant les modalités d'exercice des droits fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile en République de Djibouti

**VU**L'Arrêté n°2018-164/PR/MENFOP du 7 novembre 2018 accordant l'autorisation d'ouvrir une école privée d'enseignement préscolaire et fondamentale dite "Horn of Africa School"

**VU**Le Décret n°2026-091/PRE du 14 mai 2026 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2026-092/PRE du 17 mai 2026 portant nomination des membres du Gouvernement

TEXTE INTÉGRAL

---

**Article 1er**

Objet

---

Le présent Décret vise à proroger pour une durée de cinq ans les dispositions du Décret n°2020-234/PR/MENFOP du 14 septembre 2020 créant et définissant les conditions d'accès et de délivrance du certificat de fin d'études secondaires intitulé "Certificate of High-School Graduation".

**Article 2**

Les élèves de la "Horn of Africa School" sont astreints au régime d'enseignement et d'examen fixé par le Décret n°2020-234/PR/MENFOP du 14 septembre 2020.

**Article 3**

Le présent Décret entre en vigueur à compter de sa signature et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

*Fait à Djibouti, le 24 Juin 2026*

---

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**